



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le seize juillet à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le huit juillet sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 7), MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8 (puis 9 à partir du point 7)
Nombre de votants : 9 (puis 10 à partir du point 7)

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



9. Objet : Achat et pose d'abris à vélo - Demandes de subvention au titre des Programmes Alvéole+ 2024 et A Vélo 3 2024

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 adoptant le schéma cyclable communautaire,

Considérant que ce schéma prévoit notamment le développement d'une politique en faveur du stationnement cyclable,

Considérant qu'un schéma d'implantation a été présenté lors de la Commission « Mobilité et Coopération transfrontalière » du 12 février 2024, qui envisage la pose de plusieurs abris à vélo et d'arceaux à proximité des collèges et des principaux équipements communautaires,

Considérant que le montant de l'achat et pose d'abris à vélo et d'arceaux est évalué à 457 494 € H.T.,

Considérant que cette opération est éligible aux différents appels à projets proposés par l'Etat et peut bénéficier de subventions auprès de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), au titre du programme Alveole+ et auprès de l'ADEME dans le cadre du programme A Vélo 3,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat proposée par la FUB, au titre du programme Alveole+, pour l'opération d'achat et pose d'abris à vélo et d'arceaux,
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat proposée pour l'ADEME au titre du programme A Vélo 3, pour l'opération d'achat et de pose d'abris à vélo et d'arceaux,
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Objet	Dépenses	Recettes	
Achat et pose d'abris à vélo et d'arceaux	457 494 € H.T.	Subvention Alvéole+ (FUB) : 23,3 %	124 800 €
		Subvention A Vélo 3 (ADEM) : 2,2 %	10 362 €
		Autofinancement (70,5 %)	322 332 €
TOTAL	457 494 € H.T.	TOTAL	475 794 €

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la CCCE.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 17 juillet 2024

Le Président,

Michel PAQUET

